

CONCLUSIONS  
DE LA SESSION DE VERSAILLES  
(3-5 septembre 1958)

Au cours de cette session consacrée à l'étude de *la Pénitence dans la liturgie*, six grandes affirmations se sont imposées aux conférenciers et aux congressistes.

*Première affirmation*

LA PRÉDICATION DE LA PÉNITENCE  
EST UN DES THÈMES FONDAMENTAUX DU MESSAGE BIBLIQUE

a) Dès l'*Ancien Testament* toute l'histoire d'Israël et de l'humanité est présentée comme une suite de péchés et de pénitences.

b) Le *message évangélique* commence par la prédication de la pénitence : « Faites pénitence, car le Royaume des Cieux est proche. » Telle est la première prédication de Jean-Baptiste, et c'est aussi celle de Jésus (Mat., 3, 2 et 4, 17).

c) Le premier discours de Pierre au soir de la *Pentecôte* aboutit à la prédication de la pénitence : « Faites pénitence, et que chacun de vous se fasse baptiser au nom de Jésus-Christ pour la rémission de ses péchés, et vous recevrez alors le don du Saint-Esprit (Act., 2, 38).

d) Dans l'*Apocalypse*, la même exhortation à la pénitence reviendra dans cinq des lettres aux Églises d'Asie.

*Deuxième affirmation*LA LITURGIE DE LA PÉNITENCE  
N'EST PAS LIMITÉE AU SACREMENT DE PÉNITENCE

a) Le baptême est par excellence le sacrement de la pénitence. Le message évangélique conduit en effet à la conversion et s'achève dans le baptême.

b) Mais, après son baptême, l'homme demeure un pécheur. Il est un être partagé : « Je ne fais pas le bien que je veux, et le mal que je ne veux pas, je le fais. » Il en résulte que le retournement, la conversion, la pénitence commencés dans le baptême doivent être poursuivis tout au long de la vie. La pénitence post-baptismale est la suite et l'épanouissement de la pénitence qui conduit au baptême.

c) A ce titre, toute célébration liturgique a une portée pénitentielle. Ceci est vrai spécialement de la liturgie de la messe. Celle-ci est offerte « in remissionem peccatorum ».

d) Il y a dans la vie de l'Église des rythmes de la pénitence : chaque semaine le vendredi, chaque année le carême.

e) Enfin, à côté de ces rythmes ordinaires, la vie de l'Église comporte des événements plus espacés : pèlerinages, jubilés, missions, qui comportent sous des formes variées une manifestation de la pénitence. Le rajeunissement de ces formes antiques de la pénitence, et l'accueil qu'elles trouvent auprès du peuple chrétien, témoignent de la permanence de la vie pénitentielle dans l'Église.

Dans cette perspective liturgique, le sacrement de pénitence est un des temps forts de la vie pénitente du chrétien. Il est la manière privilégiée dont l'Église remet les péchés.

La Bible et la liturgie rendent manifeste que le sacrement de pénitence doit être replacé dans la perspective d'ensemble du *Credo* : « Je crois à la rémission des péchés. »



*Troisième affirmation*

LE MOT FRANÇAIS PÉNITENCE  
NE REND QU'IMPARFAITEMENT LES RICHESSES  
DU MYSTÈRE QU'IL VEUT DÉSIGNER

*Il ne traduit pas la saveur du terme biblique « metanoia ».*

Le mot français *pénitence* évoque ordinairement la peine, la mortification. Le terme biblique *metanoia* est beaucoup plus positif. L'esprit de l'homme (*nous*) va être changé. L'homme opère une conversion; un retournement. L'homme, qui vivait comme si Dieu n'existait pas, découvre d'un coup sa misère de pécheur et la sainteté de Dieu. C'est pourquoi il change son cœur : il se détourne du péché pour se tourner vers Dieu.

Alors que le mot *pénitence* souligne plutôt ce que cette conversion a de pénible, le terme *metanoia* inclut déjà la joie du pécheur repentant, celle de l'Enfant prodigue retrouvant son père.

Il n'est pas question bien entendu de changer le vocabulaire français. Mais il importe de montrer que la pénitence est tout autre chose qu'une mortification ou l'exercice d'une justice vindicative : elle est découverte de notre situation en face de Dieu. L'homme pécheur rencontre le Dieu trois fois saint, et celui-ci, bien loin de rejeter le pécheur, l'invite à changer de vie pour participer au festin du Royaume.

Pas de religion du vrai Dieu sans pénitence.

*Quatrième affirmation*

LA PÉNITENCE CHRÉTIENNE SUPPOSE UNE BASE JURIDIQUE,  
MORALE ET PSYCHOLOGIQUE  
MAIS ELLE EST AVANT TOUT UNE ATTITUDE  
PROFONDÉMENT RELIGIEUSE

Cette attitude religieuse résulte d'un don de Dieu et d'un comportement de l'homme.

a) *La pénitence est un don de Dieu.* L'homme ne découvrirait pas le vrai Dieu si celui-ci ne venait à lui. De même



que l'appel adressé à Abraham précède la foi du père des croyants, de même l'annonce de la pénitence précède la conversion.

b) *Le comportement de l'homme* en réponse à cette annonce est donc essentiellement un comportement religieux. Les actes du pénitent ne relèvent pas d'une attitude conventionnelle; ils sont l'expression de sa situation de pécheur en face de la miséricorde de Dieu.

Il n'y a pas de *contrition* vraie si l'on ne découvre que Dieu est amour.

La *confession* des péchés est une « confession » au sens biblique du mot, c'est-à-dire une proclamation de la sainteté de Dieu, en présence de qui l'homme n'est qu'un pécheur, et aussi de l'espérance en la miséricorde de Dieu qui pardonne. Confesser ses fautes, c'est reconnaître Dieu. Confesser ses fautes, c'est rendre gloire à Dieu. Confesser ses fautes, c'est vouloir travailler à l'avènement du règne de Dieu.

La *satisfaction* enfin n'est pas un châtiment. Elle est le premier pas dans une vie nouvelle. Il s'agit de réparer en nous, chez nos frères et dans l'Église, le tort que le péché a fait. A ce titre, la satisfaction est l'œuvre propre de la charité retrouvée.

### *Cinquième affirmation*

#### LE MOUVEMENT DE LA PÉNITENCE N'EST JAMAIS ACHEVÉ

La découverte de la sainteté de Dieu et de la misère de l'homme est une découverte lente et progressive. Ce n'est pas par une pieuse exagération que les grands saints se disaient de grands pécheurs.

Sens de Dieu et sens du péché vont de pair. Celui qui a commencé à faire pénitence sait mieux que le péché a tout envahi en lui, mais il voit aussi plus clairement que l'amour de Dieu l'appelle.

La confession fréquente affine le sens religieux de celui qui la pratique.

### *Sixième affirmation*

#### LA PÉNITENCE EST A LA FOIS ECCLÉSIALE ET PERSONNELLE

Parce qu'il fait obstacle à l'avènement du royaume, le péché n'atteint pas seulement le pécheur, mais l'Église tout entière.

Aussi l'Église tout entière prie pour les pécheurs et fait pénitence pour eux.

Toutefois la prière et la pénitence de l'Église ne sauraient suffire. L'aveu des fautes a toujours été individuel et secret, même à l'époque de la pénitence publique. Chacun a personnellement à se convertir et à changer de vie. Il est également du devoir de chacun de se mortifier.

Mais, de même que l'Église tout entière fait pénitence le vendredi ou pendant le Carême, il est bon que l'esprit de pénitence s'exprime au sein de la famille. On remarquera l'effort accompli sur ce point dans de nombreux foyers chrétiens.

#### CONCLUSIONS PASTORALES

De l'ensemble des exposés faits au cours de la session, et en fonction des grandes affirmations qui viennent d'être mentionnées, découlent un certain nombre de conclusions pastorales.

##### 1. *Concernant les fidèles.*

Les chrétiens d'aujourd'hui ont retrouvé la communion fréquente, mais dans l'ensemble des cas ils éprouvent un malaise devant la confession.

a) Certains se découragent en croyant constater l'inefficacité de leurs confessions. Il importe de leur rappeler que, si tout sacrement est efficace, le sacrement de pénitence est celui qui réclame la plus active participation du sujet.

b) A l'inverse, d'autres voudraient que la réforme de leur vie précède la confession. Il convient de leur rappeler qu'*on n'acquiert pas la contrition par ses forces : on la reçoit par la grâce et par le sacrement.*



c) Aux uns et aux autres il faut dire que le prêtre tient la place de l'Église. Il convient de se confesser non seulement devant Dieu, mais devant l'Église.

d) La confession fréquente correspond à une prise de conscience progressive du péché et de la pénitence dans l'Église. *La confession fréquente consacre et perfectionne l'état pénitent dans lequel vivent les fidèles.*

## 2. Concernant les confesseurs.

a) La monition qui précède l'absolution s'inscrit dans la ligne de la prédication de la pénitence. Elle doit donc :

1) révéler la réalité d'une présence et d'un amour personnel;

2) annoncer le royaume de Dieu;

3) apporter la parole de miséricorde qui exprime l'accueil de Dieu au pécheur repentant;

4) aider le pénitent à réformer sa vie, en orientant son effort de pénitence.

b) Les gestes et les prières du prêtre au confessionnal doivent être expliqués aux fidèles, soit dans la prédication, soit au confessionnal. Il importe que ces gestes (la main levée, le signe de la croix) soient faits largement et que le pénitent sache que le confesseur dit les paroles de l'absolution.

c) La première confession des enfants a une importance toute spéciale. Elle marquera l'enfant pour sa vie. Il faut qu'il découvre, dès cette première rencontre avec le sacrement de pénitence, que sa confession le met en présence de la miséricorde de Dieu, et qu'il vient recevoir la paix et la joie de Dieu.

d) Le confesseur peut et doit aider le pénitent à discerner, au-delà des fautes que signalent les modèles d'examens de conscience, au-delà de celles que lui révèlent les révisions de vie, *les tendances qui sont en chacun de nous et qui font de chacun de nous un pécheur.*

e) L'histoire de l'Église montre le danger du rigorisme : celui-ci écarte le pécheur de la pénitence au lieu de l'y conduire. Le bon Pasteur ne rudoie pas la brebis blessée, il la porte sur ses épaules.

f) Il serait souhaitable que le confesseur relise au moins



une fois par an (par exemple lors de sa retraite) l'introduction au titre IV du Rituel sur le sacrement de pénitence. Il se rappellera qu'il est à la fois un juge et un médecin, ministre de la miséricorde non moins que de la justice, médiateur entre Dieu et les hommes, et qu'il doit être zélé autant pour l'honneur de Dieu que pour le salut des âmes.

g) Il se rappellera enfin qu'il est lui-même un pénitent, et qu'il administrera d'autant mieux le sacrement de pénitence qu'il apportera plus de soin à sa propre confession.

### 3. *Concernant les paroisses.*

a) La prédication de la pénitence doit être aujourd'hui comme toujours au premier plan des préoccupations pastorales. Elle doit être faite en continuité avec le message évangélique que nous avons rappelé.

b) La confession se fait dans le secret du confessionnal. C'est cependant un acte qui concerne l'Église, et qui s'insère dans la vie pénitentielle de l'Église tout entière. La préparation des confessions (lorsqu'elles sont nombreuses, par exemple à la veille des grandes fêtes) pose un problème pastoral. Certains pasteurs ont cherché à faire entendre alors la parole de Dieu à ceux qui se préparent à la confession. Cette recherche témoigne du désir de remettre l'administration du sacrement dans le grand courant pénitentiel qui anime l'Église.

c) Mais ces efforts seraient sans effet profond si la catéchèse, la prédication, la vie liturgique ne mettaient pas en valeur le caractère pénitentiel de la vie des baptisés. *Le sacrement de pénitence relève d'une pastorale d'ensemble.*

d) Dans cette pastorale d'ensemble, le Carême de chaque année est le temps privilégié de la prédication de la pénitence. Celle-ci sera alors placée dans la lumière du mystère pascal. Elle apparaîtra non seulement comme préparant Pâques, mais aussi comme une conséquence du mystère pascal. « Notre vieil homme a été crucifié avec le Christ afin que fût détruit ce corps de péché. Regardez-vous donc comme morts au péché et vivants pour Dieu... Comme le Christ est ressuscité des morts, vivons-nous aussi une vie nouvelle » (Rom., 6, 5-11).